

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Mars 2003

à 18 heures

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. – THOMAS D., Adjoints,
Mmes et Ms MABIN B. - LE BAIL M. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE
ROUX P – GUENNIC MT. – MEUNIER J. – ANGER M. - SALAUN JC - JOUANIGOT A. -
KERHERVE J. - RICHARD G.

ABSENTS : M. GEORGES Y. qui donne pouvoir à M. RICHARD G.

M. COLLOBERT H. qui donne pouvoir à Mme THOMAS D.

M. LE MARREC Y. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

M. PLOUX G.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire rend hommage à Daniel PERSONNIC, époux d'Armelle ainsi qu'aux époux et épouses de conseillers, disparus.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance (cf. note de présentation)

1° POINT – SUBVENTIONS 2003

Le Maire explique que toutes les demandes de subventions ont été étudiées en Bureau Municipal puis en Commission Finances.

1 – ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le maire fait remarquer que la principale subvention attribuée à chaque association communale est la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour 3 manifestations annuelles.

B. HENRY passe en revue les subventions accordées aux associations communales.

A noter :

* En ce qui concerne l'**Amicale Laïque**, les 1 985 € ont été reconduits.

La demande de 1 000 € supplémentaires au titre d'une subvention exceptionnelle pour les 20 ans de l'Amicale n'a pas été prise en compte par la Commission Finances. Il est proposé en remplacement, la prise en charge de l'apéritif, chiffré à 830 €.

* Les associations de **Parents d'Elèves de l'école du bourg et du Croissant** voient, à leur demande, leur subvention augmenter :

pour le bourg 480 €
pour le Croissant 675 €

* Pour la **FNACA** : subvention exceptionnelle de **250 €** pour l'achat d'un nouveau drapeau (25% du coût)

* Proposition de **150 €** pour l'**Union bouliste**, sous réserve de la mise en place d'une formation pour les jeunes.

* L'association **tennis PABU/SAINT AGATHON** voit sa subvention augmenter, elle passe à **842 €**, soit le même montant que celui attribué par **SAINT AGATHON**. Il est à noter que l'équipe féminine a monté.

* La Commission Finances a décidé de ne rien donner à l'association des **anciens de la Marine Marchande**. Cette association compte 93 adhérents dont 10 Pabuais. Ils ont **8 000 €** en caisse. Cette association a pour base le lieu d'habitation de son président, c'est donc une association qui tourne. Le président actuel étant Pabuais, elle bénéficie de la gratuité des salles comme toutes les associations pabuaises.

M. LE FOLL indique que le montant total des subventions aux associations pabuaises est de **9 692 €** soit + 4% par rapport à **2002**.

2 – SPORTS

Total 270 €

3 – CULTURE ET LOISIRS

Total 270 €

Pour obtenir une subvention, il a été décidé qu'il fallait au moins 4 adhérents de PABU.

4 – SANTE

Total 210 €

Certaines des subventions seront désormais versées par le CCAS, notamment :

- Secours Populaire
- Secours catholique
- Un défi pour Sullivan
- Les Amis de Jean Guillaume

5 -DIVERS

Total 285 €

ORGANISMES

Total des contributions 14 347,67 €

Au total subventions + Contributions aux organismes = **25 074,67 €**

Commentaires :

• A **JOUANIGOT** demande pourquoi aucune subvention n'a été prévue pour l'école de musique du **Leff**, contrairement aux années passées.

Beaucoup de Pabuais adhèrent à cette association, qui joue un rôle culturel important et pratique des prix raisonnables.

Il est à noter que la Communauté de Communes de **LANVOLLON** ne fait pas payer une adhésion plus élevée aux membres extérieurs. Mais on peut penser que si les communes ne versent aucune subvention, les adhérents extérieurs paieront plus cher.

Le maire signale que l'école de musique de **GUINGAMP** va devenir celle de la Communauté de Communes en **2004**. Ainsi les tarifs seront identiques pour tous les participants de la Communauté de Communes.

On peut également penser que si l'on accorde une subvention à l'école de musique du Leff, il faudra faire la même chose pour d'autres écoles de musique.

Le maire propose une subvention de 80 € pour 2003.

• J. KERHERVE demande que l'on parle de la subvention à la bibliothèque.

B. HENRY explique que le contrat qui liait la commune à l'Amicale Laïque (section bibliothèque) a été suspendu.

Plusieurs points ont été évoqués :
Les heures d'ouverture
L'Agent du Patrimoine qui est employé communal
Le problème de l'Emploi Jeunes

Une réunion est prévue la semaine prochaine.

La proposition qui est faite, est, que la commune règle toutes les dépenses, directement, sur production de factures.

Le maire fait remarquer que cette façon de procéder ne change en rien le travail fourni par l'Amicale Laïque.

A JOUANIGOT rappelle que c'est l'Amicale Laïque qui est à l'origine de la bibliothèque. Qu'advient-il des bénévoles qui oeuvraient dans le cadre de l'Amicale Laïque ?

Le Maire propose de passer au vote des subventions pour un total de **25 154,67 €**

Pour	20
Abstentions	2 (JOUANIGOT-MONNIER)

2° POINT – CENTRE DE GESTION – CONVENTION POUR MISSIONS OPTIONNELLES

M. LE FOLL lit le courrier du Président du Centre de Gestion.

Actuellement pour chaque type de mission facultative confiée au Centre de gestion, il y a lieu de souscrire un contrat.

Dans un souci de simplification administrative, il est proposé un contrat unique regroupant toutes les missions optionnelles (Missions temporaires, informatique, Médecine professionnelle ...)

La cotisation obligatoire est de 0,80 %

La cotisation facultative est de 0,76 %

Accord du Conseil

3° POINT – TARIFS POUR DROITS DE PLACE

M. LE FOLL explique qu'un commerçant non sédentaire vend des pizzas ,le jeudi, sur la place du bourg depuis le 13 février.

La commune n'ayant pas de tarifs pour les droits de place, il faut les prévoir.

Il est proposé, à compter du 1 Mars 2003 :

- 0,25 € le mètre carré droit de place pour un marchand ambulant
- 45 € l'emplacement droit de place pour un camion vente de matériel

Accord du conseil.

4° POINT – PROJET MAIRIE – CHOIX DU CONCEPTEUR

Le maire indique que dans le cadre du projet d'extension-réhabilitation de la mairie, il y a lieu de mettre en place une commission chargée d'émettre un avis sur le choix du Maître d'œuvre.

La commission est constituée de :

- Le Maire
- 3 élus
- 2 maîtres d'œuvre

En ce qui concerne les maîtres d'œuvre nous avons sollicité l'Office HLM, mais ils n'ont plus d'architecte.

La DDE nous a suggéré de nous adresser au CAUE qui peut désigner 2 architectes, ce qui a été fait.

Pour les élus, le maire propose :

- M. LE FOLL (Finances)
- Y. GEORGES (Travaux)
- H. COLLOBERT (Urbanisme)

Accord du conseil.

INFORMATIONS

►Le vote du budget aura lieu le 31 mars à 17 heures 30, en présence de Monsieur CASTANDET, Receveur Municipal.

►Un repas sera servi, fin de la même semaine, au restaurant LE BOUETTE à la Poterie, le 4 avril à 19 heures, pour les conseillers et leurs conjoint(e)s

►Le 5 avril à 11 heures, réception des nouveaux Pabuais.

►Des actes de vandalisme ont été perpétrés au moulin de Kerhé

►Des nomades stationnent sur le parking du terrain de Foot du Cozen. Ils doivent rester une semaine. Il y a 3 caravanes.

►M. LE FOLL fait état des projets d'investissement 2003

Lotissement du Rucaër	411 000 €
Mairie – études	73 000 €
Ecole du Croissant	42 000 €
Terrain de tennis du Cozen	8 000 €
Etude aménagement du bourg	20 000 €
Voirie	250 000 €
Aménagement de la Poterie	40 000 €
Salle tennis	1 900 €
Poteaux de basket	1 450 €
Pelouses HLM	3 250 €
Véhicule Services Techniques	9 000 €
Club House – Salle Tennis	17 000 €
Extincteurs	2 000 €
Informatique Ecoles	6 000 €
Matériel Technique	900 €
Logiciel SIG	1 500 €
Rue de la Fontaine	6 000 €
Acquisition de terrains	150 000 €

►S. JONET signale que la Commission Enfance de la Communauté de Communes a mis en place un relais d'assistantes maternelles depuis février.

Mme A. NICOLAS a été recrutée depuis le 1 février. Elle assurera des permanences tous les 15 jours et mettra en place des espaces jeux (1/2 journée tous les 15 jours)

►L. FREMONT signale environ 300 visites par mois sur le site Internet de la commune.

Il demande si « PABU INFOS » a été bien distribué.

►Madame le Préfet a visité l'entreprise DOLMEN dans le cadre du partenariat de l'entreprise avec la SNSM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30